

DEC 23/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 juillet 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 juillet 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 23/2015 à l'intérieur de la section
III – Commission – du budget général pour l'exercice 2015



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 10 juillet 2015
(OR. en)**

10795/15

FIN 514

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	10 juillet 2015
Destinataire:	Monsieur Pierre GRAMEGNA, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 23/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 23/2015.

p.j.: DEC 23/2015



BRUXELLES, LE 10/07/2015

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2015
SECTION III - COMMISSION TITRE: 21

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 23/2015

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2108 Développement et coopération dans le monde

ARTICLE - 21 08 01 Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit	CP	-10 000 000,00
---	----	----------------

DU CHAPITRE - 2109 Achèvement des actions mises en œuvre au titre du programme IPI+ (Instrument pour les pays industrialisés)

POSTE - 21 09 51 01 Asie	CP	-2 500 000,00
--------------------------	----	---------------

POSTE - 21 09 51 02 Amérique latine	CP	-3 000 000,00
-------------------------------------	----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2102 Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)

POSTE - 21 02 51 04 Sécurité alimentaire	CP	9 500 000,00
--	----	--------------

POSTE - 21 02 51 05 Acteurs non étatiques du développement	CP	3 000 000,00
--	----	--------------

POSTE - 21 02 51 06 Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	CP	3 000 000,00
---	----	--------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

21 08 01 - Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit

b) Données chiffrées à la date du 06/07/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	23 622 115,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	23 622 115,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 748 486,29
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	15 873 628,71
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	5 873 628,71
7 Prélèvement proposé	10 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	42,33 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 06/07/2015	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du virement

Dans le contexte des mesures de modération prises par la Commission pour gérer le faible volume de crédits de paiement dont elle dispose, les contrats de 2015 relevant de cette ligne budgétaire seront signés à la fin de l'année. Dès lors, les premiers paiements liés à ces contrats devront être effectués en 2016. Compte tenu de besoins plus immédiats en matière de paiements sur certaines lignes d'achèvement au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement, un montant de 10 millions d'EUR en crédits de paiement peut être rendu disponible sur cette ligne sans que cela ait une incidence négative sur les activités d'évaluation ou donne lieu au versement d'intérêts de retard.

I.2

a) Intitulé de la ligne

21 09 51 01 - Asie

b) Données chiffrées à la date du 06/07/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	13 540 855,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	13 540 855,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	8 137 766,57
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	5 403 088,43
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 903 088,43
7 Prélèvement proposé	2 500 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	18,46 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 06/07/2015	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du virement

La Commission ne s'attend à recevoir qu'en fin d'année des demandes de paiement final liées à cette ligne budgétaire. Ces paiements pourraient être plus aisément reportés à 2016 que d'autres paiements relevant de certaines lignes d'achèvement au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement. Par conséquent, un montant de 2,5 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition pour couvrir d'autres besoins plus immédiats.

I.3

a) Intitulé de la ligne

21 09 51 02 - Amérique latine

b) Données chiffrées à la date du 06/07/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	8 804 880,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	8 804 880,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 821 161,26
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 983 718,74
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	983 718,74
7 Prélèvement proposé	3 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	34,07 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 06/07/2015	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du virement

La Commission ne s'attend à recevoir qu'en fin d'année des demandes de paiement final liées à cette ligne budgétaire. Ces paiements pourraient être plus aisément reportés à 2016 que d'autres paiements relevant de certaines lignes d'achèvement au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement. Par conséquent, un montant de 3 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition pour couvrir d'autres besoins plus immédiats.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

21 02 51 04 - Sécurité alimentaire

b) Données chiffrées à la date du 06/07/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	140 324 836,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	33 763 732,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	174 088 568,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	165 423 072,96
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	8 665 495,04
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	18 165 495,04
7 Renforcement proposé	9 500 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	6,77 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	394 289,61
2 Crédits disponibles à la date du 06/07/2015	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Le 3 juillet 2015, le taux d'exécution des crédits de paiement inscrits sur cette ligne budgétaire était de 95 %. Sur les 140 millions d'EUR de crédits votés sur cette ligne, 45 millions d'EUR ont servi à résorber l'arriéré de factures qui avait été transféré de 2014 à 2015.

Selon les estimations, en l'absence de renforcement, les crédits inscrits sur cette ligne seront épuisés en juillet. Par conséquent, un renforcement de 9,5 millions d'EUR est demandé pour couvrir certains paiements importants en attente, dont un paiement en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et plusieurs autres liés à des projets en Afrique.

II.2

a) Intitulé de la ligne

21 02 51 05 - Acteurs non étatiques du développement

b) Données chiffrées à la date du 06/07/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	138 405 898,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	26 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	164 405 898,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	142 121 325,35
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	22 284 572,65
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	25 284 572,65
7 Renforcement proposé	3 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,17 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	13 327,03
2 Crédits disponibles à la date du 06/07/2015	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Le 3 juillet 2015, le taux d'exécution des crédits de paiement inscrits sur cette ligne budgétaire était de 86 %. Sur les 138 millions d'EUR de crédits votés sur cette ligne, 16 millions d'EUR ont servi à résorber l'arriéré de factures qui avait été transféré de 2014 à 2015.

Selon les estimations, en l'absence de renforcement, les crédits inscrits sur cette ligne seront épuisés en août. Par conséquent, un renforcement de 3 millions d'EUR est demandé pour couvrir certains paiements importants en attente, dont un paiement relevant d'un projet qui vise à renforcer des réseaux d'organisations de la société civile.

II.3

a) Intitulé de la ligne

21 02 51 06 - Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie

b) Données chiffrées à la date du 06/07/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	84 183 056,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-1 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	83 183 056,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	64 826 840,27
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	18 356 215,73
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	21 356 215,73
7 Renforcement proposé	3 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,56 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	151 574,45
2 Crédits disponibles à la date du 06/07/2015	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Le 3 juillet 2015, le taux d'exécution des crédits de paiement inscrits sur cette ligne budgétaire était de 78 %. Sur les 84 millions d'EUR de crédits votés sur cette ligne, 16 millions d'EUR ont servi à résorber l'arriéré de factures qui avait été transféré de 2014 à 2015.

Selon les estimations, en l'absence de renforcement, les crédits inscrits sur cette ligne seront épuisés en août. Par conséquent, un renforcement de 3 millions d'EUR est demandé pour couvrir certains paiements importants en attente, dont un paiement lié au programme de renforcement des capacités sur les faibles émissions, un autre au programme SWITCH Africa Green, un troisième au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques et un quatrième au programme de renforcement des capacités en matière de réduction des émissions de dioxyde de carbone provenant de l'aviation internationale.